

Notice d'Information 2020

Inscription aux épreuves de sélection pour l'admission en IFSI hors ParcoursSup

IFSI DIGNE – Centre Hospitalier
Quartier Saint-Christophe – CS 60213 – 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9
Tél : 04 92 30 16 15
ifsi@ch-digne.fr
www.ifsi04.com

Début des inscriptions : **lundi 16 décembre 2019**
Clôture des inscriptions : **lundi 2 mars 2020**

Les inscriptions auront lieu au secrétariat de l'IFSI aux jours et heures suivants :
(Aucun dossier ne sera pris hors ces jours et heures)

Du Lundi au Vendredi de 13h à 16h sans interruption

(Les dossiers peuvent également nous être retournés par voie postale)

Avis important

Tous les dossiers doivent être parvenus à l'IFSI au plus tard le
Lundi 2 mars 2020 (à 23h59, cachet de la poste faisant foi)

Passé ce délai aucun dossier ne sera accepté. Tout dossier incomplet sera refusé.

Date de l'épreuve écrite (lieu précisé sur la convocation)

Samedi 4 avril 2020
APPEL DES CANDIDATS A 8h30

Sous épreuve de rédaction : de 9h30 à 10h00, candidats tiers-temps de 9h30 à 10h10
Sous épreuve de calculs simples : de 10h15 à 10h45, candidats tiers-temps de 10h25 à 11h05

Date de l'épreuve orale (lieu précisé sur la convocation)

Du 23 mars au 6 mai 2020

Regroupement de 16 Instituts de Formation en Soins Infirmiers
Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur GCS AMU

Attention : La première page de cette notice n'a de valeur que pour l'IFSI concerné ci-dessus. Si vous envisagez de vous inscrire dans un autre IFSI, vous devrez vous procurer sa notice.



Candidats pouvant se présenter aux épreuves de sélection

Les personnes en formation professionnelle continue

> Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6.

Le candidat ne doit pas bénéficier obligatoirement d'une prise en charge financière de la formation par son employeur ou un OPCA pour candidater. Il peut aussi être éligible à la prise en charge de sa formation par la Région ou autofinancer sa formation.

Inscriptions

Le candidat choisit 2 IFSI dans la liste des Instituts du regroupement PACA (liste en annexe)

> Le candidat choisit 2 instituts mais dépose un seul dossier et un seul chèque de 135€, correspondant aux frais d'inscription, uniquement dans l'institut de son choix n°1.

En cas de désistement ou d'empêchement à concourir, quelle qu'en soit la cause, les frais d'inscription aux épreuves ne sont pas remboursés.

> Le candidat prend connaissance du règlement des épreuves de sélection du regroupement à l'institut ou sur le site www.ifsio4.com et s'engage à le respecter.

Épreuves de sélection

Les épreuves de sélection sont au nombre de 2 :

- Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat :

L'entretien d'une durée de vingt minutes est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

- Une épreuve écrite comportant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples.

La sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, d'une durée de 30 minutes, est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles du candidat, ses aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que sa capacité à se projeter dans son futur environnement professionnel.

La sous-épreuve de calculs simples, d'une durée de 30 minutes, est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques du candidat.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20 points sur 40 aux épreuves susmentionnées.

Résultats

L'affichage des résultats à l'IFSI du premier et deuxième choix et sur le site internet de l'IFSI de premier choix www.ifsio4.com aura lieu :

Le mardi 19 mai 2020 à 15 heures.

A l'issue des épreuves de sélection, le Président du jury établit une liste d'admis par institut et par ordre de mérite. Les candidats sont personnellement informés par courrier.

Dans la limite des places disponibles, les admis doivent donner **leur accord écrit dans les 5 jours ouvrables suivant l'affichage des résultats**. Passé ce délai, ils sont présumés avoir renoncé à leur admission.

Le nombre de places disponibles par institut est égal au nombre de places FPC (voir annexe) diminué du nombre de reports de scolarité le cas échéant.

Très important

Confirmation d'affectation

Les candidats ayant accepté par écrit leur affectation ont 4 jours ouvrés supplémentaires pour s'inscrire et s'acquitter des droits d'inscription en IFSI.

Pour la validation de leur inscription, les candidats admis doivent :

- **s'acquitter de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) et fournir l'attestation à l'IFSI ;**
- **s'acquitter des droits d'inscription ;**
- **fournir l'attestation signée de non inscription ou de désinscription sur la plateforme ParcoursSup.**

Pour information, pour l'année universitaire 2019/2020 les frais d'inscription s'élevaient à : 91€ pour la CVEC et 170€ pour les droits d'inscription en IFSI.

Rentrée : le Lundi 7 Septembre 2020

L'admission est subordonnée à la production :

- **d'un dossier médical comportant :**
- **un certificat établi par un médecin agréé : exigé le jour de la rentrée universitaire ;**
- **un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation : exigé au 1er jour de stage.**
- **d'un dossier administratif complet demandé par l'IFSI.**

ANNEXE : Liste des 16 IFSI du REGROUPEMENT AIX-MARSEILLE UNIVERSITE de la REGION SUD PACA

CODE	IFSI	QUOTA 2020 (Sous réserve d'évolution) et sous-quotas formation professionnelle continue	CODE	IFSI	QUOTA 2020 (Sous réserve d'évolution) et sous-quotas formation professionnelle continue
01	IFSI AP-HM Hôpitaux CENTRE CAPELETTE Site AP-HM dédié à l'apprentissage 114 Boulevard Mireille Lauze 13010 MARSEILLE Tél : 04 91 38 60 42 capelette.ifsia@ap-hm.fr http://fr.ap-hm.fr/site/ifsic	159 (63)	09	IFSI CH MARTIGUES 80 Avenue des Cigales BP 50248 13698 MARTIGUES Cedex Tél : 04 42 43 25 30 / Fax : 04 42 43 25 29 ifsia@ch-martigues.fr www.ch-martigues.fr	55 (22)
02	IFSI AP-HM Hôpitaux SUD 270 boulevard de Sainte Marguerite 13009 MARSEILLE Tél : 04 91 74 47 05 ifsisud@ap-hm.fr http://fr.ap-hm.fr/site/ifsis	159 (63)	10	IFSI du CGD 13 176 Avenue de Montolivet - BP 50058 13375 MARSEILLE Cedex 12 Tél : 04 91 12 74 01 ifsia@cgd13.fr www.cgd13.fr	40 (16)
03	IFSI AP-HM Hôpital NORD 34 Boulevard Pierre Dramard 13915 MARSEILLE Cedex 20 Tél : 04.91.96.80.85 – 04.91.96.85.03 ifsinord@ap-hm.fr http://fr.ap-hm.fr/site/ifsin	159 (63)	11	IFSI du CH J. Imbert d'Arles BP 80195 13637 ARLES Cedex Tél : 04 90 49 29 17 / Fax : 04 90 49 43 56 ifsia@ch-arles.fr www.ch-arles.fr	50 (20)
04	Association IFSI Saint Jacques Pôle d'activités " les Flamants" 10 avenue Alexandre Ansaldi 13014 MARSEILLE Tél : 04 91 02 39 22 / Fax : 04 91 58 16 00 ifsia-saintjacques@wanadoo.fr www.ifsia-saint-jacques.fr	100 (40)	12	IFSI DIGNE - Centre Hospitalier Quartier Saint Christophe – CS 60213 04995 DIGNE LES BAINS CEDEX 9 Tél : 04 92 30 16 15 / Fax : 04 92 30 14 09 ifsia@ch-digne.fr www.ifsia04.com	50 (20)
05	IFSI du GCSPA site d'Aix en Provence CH Montperrin 109 Avenue du Petit Barthélémy 13617 AIX EN PROVENCE Cedex 1 Tél : 04 88 71 20 70 / Fax : 04 88 71 20 74 ifsia-ifas-secretariat@gcspa.fr www.gcspa.fr	75 (30)	13	IFSI du CH de Briançon "Les Neiges" 15 avenue Adrien Daurelle 05105 BRIANÇON Cedex Tél : 04 92 25 28 00 / Fax : 04 92 25 28 09 secretaires-ifsia@ch-briancon.fr https://www.ifsia.ch-briancon.fr/	38 (15)
06	IFSI du GCSPA site de Salon-de-Provence CH de Salon-de-Provence 207 Avenue Julien Fabre – BP 321 13658 SALON DE PROVENCE Cedex Tél : 04 90 44 93 70 / Fax : 04 90 44 93 76 ifsia-salon-secretariat@gcspa.fr www.gcspa.fr	50 (20)	14	IFSI du CHICAS de GAP 1 Place Auguste Muret Site GAP - BP 101 05007 GAP Cedex Tél : 04 92 40 77 70 / Fax : 04 92 53 84 85 ifsia@chicas-gap.fr http://www.chicas-gap.fr/	45 (18)
07	IFSI Blancarde 59 Rue Peyssonnel - CS 80402 13331 MARSEILLE Cedex 03 Tél : 04 13 42 75 00 / Fax : 04 91 85 51 77 secretariat@ifsilblancarde.com www.ifsilblancarde.com	100 (40)	15	IFSI Saint Joseph Croix Rouge Française de l'IRFSS PACAC, site de Marseille 208 Boulevard Chave 13005 MARSEILLE Tél : 04 91 92 96 70 ifsia.marseille@croix-rouge.fr https://irfss-pacac.croix-rouge.fr/	214 (85)
08	IFSI CH Edmond Garcin d'Aubagne 35 Avenue des Sœurs Gastine – BP 31330 13677 AUBAGNE Cedex Tél : 04 42 84 71 55 – 04 42 84 72 81 Fax : 04 42 84 72 13 ifsia@ifsia-aubagne.fr www.ch-aubagne.eu	50 (20)	16	IFSI du GIPES d'Avignon et PAYS de Vaucluse 740 chemin des Meinajariès TSA 48418 84907 AVIGNON Cedex 9 Tél : 04 32 40 37 00 / Fax : 01 57 67 56 76 contact.ifsia@gipes.fr https://www.erfpp84.fr/	150 (60)